



CHANGEMENT DE REQUETE OU PAS

Par **Visiteur23174**, le **12/09/2011** à **10:05**

Bonjour,

Dans la requête envoyée au juge, j'ai demandé la garde avec droit de visite libre. Le père n'est pas ok et souhaite la garde alternée. Ca se passe mal pour le moment, il menace de garder les enfants, etc. Ils ont 8 et 12 ans. Nous vivons à 300 m l'un de l'autre.

Je me demandais si le plus raisonnable ne serait pas de mettre en place une RA les quelques semaines qu'il nous reste avant la conciliation (fin année), quitte à ce que ce soit entériné par le juge si cela marche. Si cela ne marche pas, il prendra la décision.

Mon avocate me pousse à rester ainsi, à produire des attestations pour alcool etc... mais je veux préserver mes enfants qui sont déjà très perturbés. Je sais que mon mari ne me fera pas de cadeau. Il ne me donne déjà rien pour eux depuis qu'on est partis en août. Mais bon, je veux la paix pour eux et moi.

Quelle sera ma crédibilité devant le juge si je mets ça en place alors que je demande la RP ?
Je risque de perdre la garde même alternée ?

Par **Domil**, le **12/09/2011** à **14:17**

En moins de 3 mois, vous ne pourrez pas savoir si ça se passe mal, et donc vous aurez indiqué au juge, que la RA est possible et que vous êtes d'accord sur le principe.

A vous de choisir, soit vous faites comme votre avocate dit, soit vous acceptez la RA